

Des espèces végétales envahissantes

« *Mais, c'est biodégradable!* ». Voilà les réponses qu'on entend des personnes qui se débarrassent de déchets verts en forêt. Outre le fait que c'est formellement interdit, ce genre de comportement dégrade fortement la nature, et cela de façon bien souvent irrémédiable.

Beaucoup de plantes ont été introduites depuis plusieurs années dans les parcs et jardins pour leurs qualités ornementales et certaines d'entre elles sont en effet devenues aujourd'hui invasives.

Parfaitement adaptées à leurs nouveaux milieux, elles peuvent générer de graves nuisances comme *la concurrence avec les espèces autochtones, la banalisation des paysages, la modification d'écosystèmes, la disparition d'espèces végétales locales parfois d'intérêt patrimonial, la perte de biodiversité.*

Une fois bien présentes, il est quasiment impossible de les éradiquer. **Il faut donc être vigilant(e) et intervenir assez tôt pour empêcher leur installation et surtout leur prolifération.**

C'est le cas des quatre espèces évoquées ci-après : *la balsamine de l'Himalaya, la renouée du Japon, le buddleia et le laurier cerise.*

LA RENOUÉE DU JAPON (*Reynoutria japonica* Houtt.)

- **Origine** : originaire d'Asie, *la renouée du Japon* a été introduite en Europe au début du XIX^e siècle pour ses qualités mellifères, ornementales et fourragères.

Elle a fait son apparition en France en 1939 pour l'ornementation (elle a des grappes de fleurs blanches minuscules et des feuilles en cœur) ainsi que pour la végétalisation de terrains instables.

Elle a colonisé de nombreux milieux humides et alluviaux, les bords de routes et les fossés dans les secteurs toujours bien ensoleillés.



- **Nuisances** : la renouée se développe rapidement avec une croissance de plusieurs centimètres par jour pour atteindre plusieurs mètres.

Elle est aussi dotée d'une grande facilité de multiplication et de dispersion grâce à deux systèmes de reproduction végétative : le bouturage spontané de fragments de tiges et, surtout, la formation de rhizomes qui emmagasinent d'importantes réserves nutritives leur permettant de résister à plusieurs fauchages successifs.

Sa prolifération peut menacer certaines espèces à valeur patrimoniale et perturber la régénération naturelle des forêts proches des cours d'eau : *aulnes, frênes, saules, ...*

Photo : jeune plant de frêne étouffé par la renouée.

- **Lutte** : il est à l'heure actuelle extrêmement difficile d'éliminer la renouée. On peut tout au plus limiter son expansion. La lutte chimique est exclue.

La lutte mécanique est possible mais fastidieuse et onéreuse :

- le fauchage : 6 à 8 fauches par an sont nécessaires, répétées durant 4 à 7 ans. Il faut retirer soigneusement tous les fragments de la plante sous peine de les voir donner de nouveaux plants.

- l'arrachage des rhizomes est pratiquement impossible à effectuer tellement ils sont longs et profonds.

- la couverture du sol par un film nylon ou textile peut être efficace mais reste difficile à réaliser en milieux forestiers.

LA BALSAMINE DE L'HIMALAYA (*Impatiens glandulifera* Royle)

- **Origine** : La balsamine de l'Himalaya, ou balsamine géante, a été introduite en Europe sous forme de graines au XIXe siècle pour ses qualités ornementales (ses fleurs sont belles, roses ou blanches et regroupées en grappes) ; à Londres en 1838 puis à Paris en 1873.

Elle s'est rapidement adaptée puis très largement propagée au XX^e siècle, notamment dans les milieux humides et frais en lisières de forêt, les berges des rivières, les fossés, les talus, les coupes forestières.



- **Nuisances** : la germination précoce, sa croissance rapide et sa grande taille (2m) concurrencent fortement les espèces végétales locales qu'elles peuvent arriver à faire disparaître (notamment les espèces ayant besoin de lumière).

- **Lutte** : chaque plant de balsamine pouvant produire plus de 800 graines projetées jusqu'à 6 m, il faut agir avant la floraison. Pour cela, couper ou arracher les pieds le plus au ras du sol possible et répéter l'opération plusieurs années de suite.

LE BUDDLEIA (*Buddleia davidii* Franchet.)

- **Origine** : c'est en 1896 qu'un missionnaire français, Armand David, a introduit de Chine le Buddleia ou arbre aux Papillons et cela pour la beauté de ses fleurs : panicules couleur lilas de 15 à 40 cm de long. On trouve également des buddleias aux fleurs blanches.

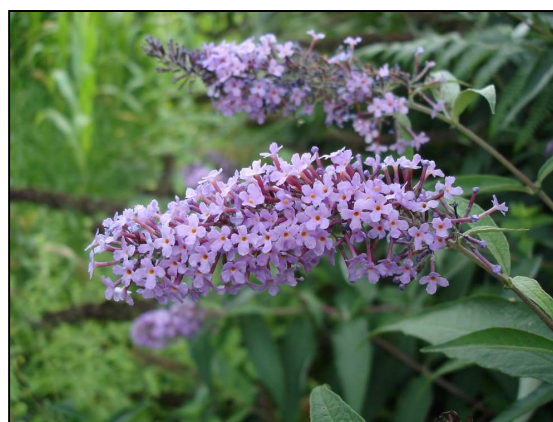
Cet arbuste a été cultivé dès 1916.

Rustique, c'est à partir de cette date qu'il a colonisé et envahi de nombreux territoires ouverts et perturbés comme les bords de route et de chemins, les voies SNCF, les bords de cours d'eau, les chantiers, ...

- **Nuisances** : les fleurs de buddleia, pollinisées par les insectes et plus particulièrement les papillons (d'où son nom : *arbre à papillons*), peuvent donner jusqu'à 3 millions de graines par plant qui se propagent sur de grandes distances par l'eau et le vent.

Coupé, le buddleia rejette vigoureusement de souche (repousses de 2m par an).

Ces facteurs empêchent toute installation d'autres espèces d'arbres ou arbustes et font du buddleia un concurrent nocif des milieux naturels ou des plantations.

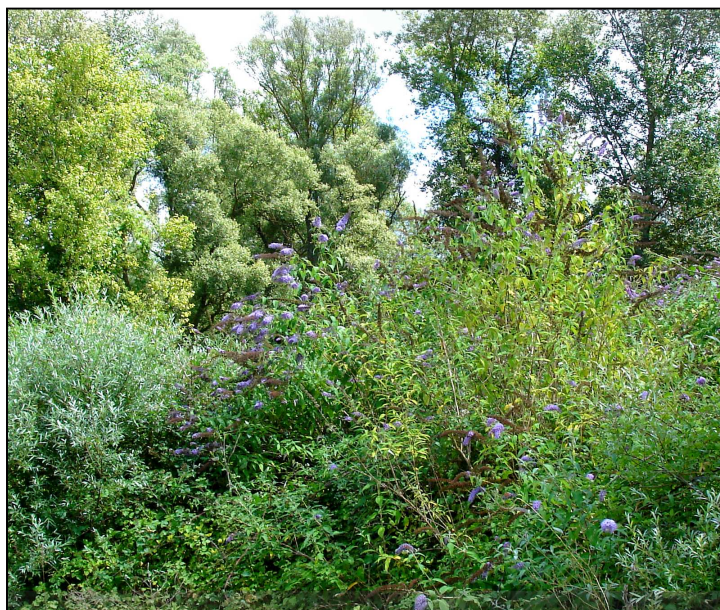


- **Lutte** : il existe à l'heure actuelle peu de moyens pour éradiquer le buddleia. En effet, les bouleversements du sol engendrés par l'arrachage de plants favorisent l'installation de nouveaux individus.

Compte tenu de la vigueur des rejets de souche, il est conseillé de couper les plants le plus au ras possible.



Jeune plant de frêne déformé par le buddleia

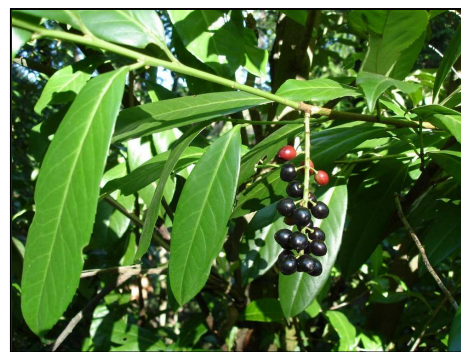


Saligue du gave de Pau envahie par le buddleia

LE LAURIER CERISE (*Prunus laurocerasus* L.)

- **Origine** : le laurier cerise est un arbrisseau originaire d'Europe du Sud et d'Asie Mineure d'où il a été introduit dès le XVI^e siècle pour sa rusticité et ses qualités environnementales. Ses larges feuilles vert brillant et persistantes ainsi que son aptitude à être taillé le rendent idéal pour les haies.

- **Nuisances** : les raisons de la prolifération du laurier cerise sont multiples : déchets de jardin jetés en forêt, graines répandues par les oiseaux, grande facilité à se multiplier par rejets de souche, marcottes ou drageons, introduction par les chasseurs pour le camouflage des affûts (palombières surtout).



Une fois qu'il est présent dans le sous-bois, l'obscurité et la densité des tiges sont telles qu'aucune autre espèce végétale ne parvient à pousser ; pas même le hêtre qui est pourtant une essence d'ombre. Toute circulation en forêt devient impossible, et parfois même à pied !

Photo : arrivée du laurier dans le sous-bois avec de jeunes frênes et érables sycomores. Dans peu de temps, ces derniers auront disparu.



- **Lutte** : lorsque le laurier est déjà présent dans la parcelle et de façon significative, toute reconstitution forestière nécessitera préalablement l'arrachage des pieds. C'est une opération extrêmement coûteuse mais indispensable, et aucune autre solution moins onéreuse n'est connue à ce jour.

En effet, si l'arrachage préalable n'est pas réalisé, le propriétaire se dirige alors vers une longue série d'entretiens manuels et mécaniques onéreux et cela durant de nombreuses années.

Photo : *envahissement d'une futaie par le laurier cerise 3 ans après une éclaircie. Il est impossible de circuler, même à pied, et aucun autre arbre ne peut voir le jour.*

Les avantages de ces trois plantes sont avérés : rusticité, haies toujours vertes du laurier garantissant l'intimité, belles fleurs du buddleia, de la balsamine et, à un degré moindre, de la renouée.

Mais ceci ne doit pas occulter les graves conséquences sur le milieu naturel qu'elles engendrent. C'est pourquoi **il est conseillé de bien réfléchir avant d'en installer et de réagir très vite dès leur apparition**. Les déchets doivent être dirigés vers les déchèteries et ne doivent en aucun cas être déposés dans la nature (comme tout le reste d'ailleurs !)

Jean Touyarou pour les Amis du Musée d'Ossau

Avril 2023